

Le 8 MARS 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MERCREDI 8 MARS 2017, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.**

**Présences :**

<b>Marc Asselin, maire</b> Ville d'Alma	<b>Nicolas Martel, maire</b> Ville de Desbiens
<b>Lucien Boily, conseiller</b> Ville d'Alma	<b>Louis Harvey, conseiller</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.
<b>Dolorès Boily, mairesse</b> Municipalité de Sainte-Monique	<b>Doris Lavoie, mairesse</b> Municipalité d'Hébertville
<b>Réjean Bouchard, maire</b> Municipalité de Saint-Bruno	<b>Lawrence Potvin, maire</b> Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
<b>Jean-Paul Boucher, maire</b> Municipalité de Saint-Gédéon	<b>Gilbert Savard, maire</b> Municipalité de Lamarche
<b>Réal Côté, maire</b> Municipalité d'Hébertville-Station	<b>Jocelyn Fradette, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>Alain Fortin, conseiller</b> Ville d'Alma	<b>Éric Simard, maire</b> Municipalité de Labrecque
<b>Germain Lemay, conseiller</b> Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	<b>Gino Villeneuve, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>André Paradis, préfet et maire</b> Saint-Henri-de-Taillon	

**Absences :**

<b>Sylvie Beaumont, conseillère</b> Ville d'Alma	<b>Marc Laliberté, maire</b> Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
<b>Louis Ouellet, maire</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.	<b>Martin Sauvé, maire</b> Municipalité de Saint-Nazaire

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général, Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement et Christian Dallaire, aménagiste.

**MOT DE BIENVENUE**

Monsieur André Paradis, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Résolution numéro 9577-03-2017

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé de monsieur Jocelyn Fradette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017
5. Correspondance
  - 5.1 Lettre du ministre David Heurtel – Plan de gestion des matières résiduelles

- 5.2 Lettre du MAMOT – Aide financière - Fonds de développement des territoires
- 5.3 Lettre du ministère de la Sécurité publique – Formation des pompiers
- 6. Rapport mensuel du service d'aménagement
  - 6.1 Règlement no 356-17 - Municipalité de Labrecque
  - 6.2 Avis CPTAQ dossier 414973 : Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
  - 6.3 FDT – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie-Projet municipalité de Labrecque (fiche à venir - réunion du comité le 7 mars)
  - 6.4 Véloroute des Bleuets – Avis de motion - Changement de MRC mandataire
- 7. Projet « Jardins Mistook » - Agroalimentaire – Aide financière
- 8. Transport interurbain – Poursuite des activités – Aide financière
- 9. Entente MRC – CIDAL – Confirmation aide financière 5 ans
- 10. Entretien du sentier de motoneige #23 – Aide financière
- 11. Entente de partenariat en tourisme (EPRT) – Participation financière
- 12. Fonds de développement des territoires – Projets structurants – Affectation budgétaire 2018-2019 et 2019-2020
- 13. Achat d'une imprimante – Cartographie - soumissions
- 14. Organisation des jeux du Québec Alma 2017 - Félicitations
- 15. Approbation de la liste des déboursés du mois de février 2017
- 16. Rapport des comités et du Préfet
- 17. Affaires nouvelles
  - 17.1 \_\_\_\_\_
  - 17.2 \_\_\_\_\_
  - 17.3 \_\_\_\_\_
- 18. Période de questions pour les citoyens
- 19. Levée de la séance ordinaire

Résolution numéro 9578-03-2017

**EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par monsieur Gilbert Savard, appuyé de monsieur Germain Lemay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017.

Résolution numéro 9579-03-2017

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lawrence Potvin, maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, informe les membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017 devrait être invalide puisque la résolution portant le numéro 9561-02-2017 a été adoptée alors que le point n'apparaissait pas à l'ordre du jour adopté pour cette séance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Potvin mentionne en référence l'article 148.1 du Code municipal du Québec qui stipule « Dans une séance ordinaire du conseil d'une municipalité régionale de comté, on ne peut prendre une

décision qu'à l'égard des sujets et des affaires mentionnés dans l'ordre du jour, sauf si tous les membres du conseil qui ont droit de voter sur le sujet ou l'affaire que l'on veut ajouter sont présents »

CONSIDÉRANT QUE monsieur Potvin souligne l'absence de certains membres du conseil lors de la séance ordinaire du 8 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'après discussions plusieurs membres du conseil de la MRC estiment que le procès-verbal pourrait être adopté en soustrayant la résolution numéro 9661-02-2017 afin de ne pas invalider toutes les décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires seront validées en fonction des propos tenus par le maire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par monsieur Lucien Boily, appuyé de monsieur Gilbert Savard;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017, en apportant la correction suivante : la résolution numéro 9561-02-2017 est enlevée.

Monsieur Marc Asselin, maire de la ville d'Alma demande que cette proposition soit soumise au vote;

<b>Pour la proposition</b>
Réjean Bouchard, maire de St-Bruno
Alain Fortin, conseiller d'Alma
Germain Lemay, conseiller St-Henri-de-Taillon
Dolorès Boily, mairesse de Ste-Monique
Réal Côté, maire d'Hébertville-Station
Gilbert Savard, maire de Lamarche
Eric Simard, maire de Labrecque
Lucien Boily, conseiller d'Alma
Doris Lavoie, mairesse d'Hébertville
Jocelyn Fradette, conseiller d'Alma
Jean-Paul Boucher, maire de Saint-Gédéon
Lawrence Potvin, maire Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Nicolas Martel, maire de Desbiens
Gino Villeneuve, conseiller d'Alma
<b>Population : 41 920</b>

<b>Contre la proposition</b>
Marc Asselin, maire d'Alma
<b>Population : 6 209</b>

En fonction des règles décisionnelles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, cette proposition est adoptée majoritairement.

Résolution numéro 9580-03-2017

<b>APPROBATION DU RÈGLEMENT 356-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 300-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE</b>
---

ATTENDU QUE la municipalité de Labrecque a adopté le règlement numéro 356-17 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 300-07;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement 356-17 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Doris Lavoie, appuyé de monsieur Gilbert Savard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve le règlement numéro 356-17 de la municipalité de Labrecque et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Résolution numéro 9581-03-2017

**DEMANDE D'AVIS DE LA CPTAQ : DOSSIER 414973**

ATTENDU QUE la CPTAQ demande l'avis de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour une demande de la ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix visant l'obtention d'une autorisation pour la réalisation d'une installation de captage d'eau de ruissellement provenant d'un futur développement résidentiel et des terres en culture voisines;

ATTENDU QUE cette demande est nécessaire pour la réalisation du développement résidentiel autorisé par la CPTAQ au dossier 407939;

ATTENDU QUE ce développement résidentiel correspond à l'agrandissement du périmètre urbain visé par la modification du SAR datant de 2014 (règlement 229-2014) ;

ATTENDU QUE la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a mandaté une firme spécialisée en génie agricole pour concevoir une solution qui répondra tant aux besoins municipaux que ceux de la ferme limitrophe au périmètre urbain;

ATTENDU QUE quatre solutions potentielles ont été analysées pour assurer l'écoulement des eaux du futur développement résidentiel et des terres agricoles;

ATTENDU QUE les services d'aménagement et de génie de la MRC ont été mis à contribution dans ce dossier ;

ATTENDU QUE la solution retenue permettra également d'améliorer le drainage des terres agricoles voisines au périmètre urbain;

ATTENDU QUE la superficie affectée est de façon permanente est de seulement 91 mètres carrés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé par madame Dolorès Boily ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est appuie le projet de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix visant la réalisation d'une installation de captage d'eau de ruissellement provenant d'un futur développement résidentiel et des terres agricoles voisines.

Résolution 9582-03-2017

**FDT PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE –LABRECQUE**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018* où les projets en provenance des municipalités rurales sont reçus et analysés par le comité des projets structurants suite à l'acceptation par la municipalité locale dudit projet;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants a tenu une conférence téléphonique le 7 mars dernier pour faire l'analyse d'un projet reçu de la municipalité de Labrecque;

ATTENDU QUE le comité des projets structurants recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer le « Projet d'acquisition de quais flottants»;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Alain Fortin, appuyé par monsieur Nicolas Martel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet suivant faisant suite à la recommandation du comité des projets structurants:

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Municipalité de Labrecque	Projet d'acquisition de quais flottants	18 259,46\$

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou la coordonnatrice à l'aménagement à signer tout document relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

#### **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 271-2017**

Monsieur Jean-Paul Boucher, maire de la municipalité de Saint-Gédéon, donne avis de motion de la présentation, à une date ultérieure de ce conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier l'entente inter MRC pour le déploiement de la Véloroute des bleuets pour la désignation de la MRC coordonnatrice et déléguée.

Ce règlement sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Résolution numéro 9583-03-2017

#### **PROJET «JARDINS MISTOUK » AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE Le projet « Jardin Mistouk » est un projet d'économie sociale issu d'une mobilisation citoyenne qui consiste à exploiter un jardin maraîcher et un verger d'arbres et arbustes fruitiers en mode biologique;

CONSIDÉRANT QUE le projet poursuit plusieurs objectifs :

- Promouvoir l'agriculture intensive sur petites surfaces et contribuer à faire la démonstration de modèles émergents et de nouveaux modèles d'exploitation et de distribution (Mise en marché en circuits courts)
- Favoriser l'insertion sociale/professionnelle
- Réaliser des activités d'animation, de formation et d'éducation populaire
- Promouvoir l'inclusion sociale, l'autonomie alimentaire et l'alimentation saine et locale en favorisant l'accès à des produits de qualité, frais et abordables
- Favoriser l'émergence de la relève agricole (main-d'œuvre et exploitants)
- Accroître le sentiment d'appartenance des résidents du secteur Nord de la MRC et contribuer à l'occupation dynamique du territoire

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé sur des terres appartenant à ville d'Alma bordées par la route 169 à l'entrée du secteur Saint-Cœur-de-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet adresse une demande financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ainsi agir comme partenaire financier du projet;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments du projet sont en lien avec les objectifs du Plan révisé de développement de la zone agricole (PDZA);

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Éric Simard, appuyé de monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 5 000\$ à Jardin Mistouk pour la réalisation de son projet touchant le secteur agricole;

QUE cette aide financière est conditionnelle à la confirmation de la totalité du financement de cette phase du projet;

QUE cette aide financière soit puisée dans le fonds d'administration dans le budget réservé pour soutenir les initiatives en agriculture;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir.

Résolution numéro 9584-03-2017

**MAINTIEN D'UN SERVICE DE TRANSPORT INTERURBAIN AU LAC-SAINT-JEAN – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un service de transport interurbain pour le secteur Lac-Saint-Jean – Chibougamau est problématique en raison des coûts et des déficits engendrés par le transporteur Intercar;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) dispose d'un Programme d'aide financière pour supporter le maintien du transport interurbain, mais ce Programme nécessite une participation financière du milieu;

CONSIDÉRANT QU'en 2016 le Groupe Intercar a proposé un plan d'actions sur trois ans avec des objectifs au niveau de l'achalandage ainsi que des mesures pour diminuer les coûts des opérations de transport;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires du milieu que sont les trois MRC du Lac-Saint-Jean, ville de Chibougamau ainsi que Promotion Saguenay ont investi une somme globale de 50 000\$ pour supporter l'année un du plan d'actions;

CONSIDÉRANT QUE les résultats obtenus en terme d'achalandage rencontrent presque les objectifs fixés;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont convenu de recommander de participer financièrement pour la mise en œuvre de la deuxième année du plan d'actions;

CONSIDÉRANT QUE la participation souhaitée pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est établie à 12 500\$ sur un objectif de 50 000\$ de la part du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un service de transport interurbain est essentiel pour assurer une occupation dynamique du territoire et ainsi contribuer à freiner le bilan migratoire négatif;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Lucien Boily, appuyé de monsieur Jocelyn Fradette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 12 500\$ pour 2017 au Groupe Intercar pour le maintien d'un service de transport interurbain au Lac-Saint-Jean par la mise en œuvre de la deuxième année du plan d'actions;

QUE le versement de cette aide financière est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) ainsi que des partenaires du milieu;

QUE cette aide financière soit financée par une affectation du Fonds de développement des territoires, volet régulier pour 2017.

Résolution numéro 9585-03-2017

**CORPORATION D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT ALMA-LAC-SAINT-JEAN-EST – CONFIRMATION DU BUDGET DE BASE POUR CINQ ANS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accepté les termes de l'Entente à intervenir entre la MRC et l'organisme de développement économique de son territoire en l'occurrence la Corporation d'innovation et de développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL);

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1 de l'Entente prévoit que la MRC s'engage à verser une somme de 748 494\$ pour 2017 afin de soutenir financièrement l'organisme de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CIDAL a demandé à ses principaux bailleurs de fonds que sont ville d'Alma et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de confirmer un montant de base pour cinq ans afin de stabiliser à moyen terme la situation financière de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'importance de supporter adéquatement le nouvel organisme de développement économique pour enregistrer des résultats positifs sur la situation économique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Doris Lavoie, appuyé de monsieur Lawrence Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est confirme un financement annuel de base de l'ordre de 748 494\$ pour 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 à la Corporation d'innovation et de développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL).

Résolution numéro 9586-03-2017

**AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DU SENTIER DE MOTONEIGES #23 DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES POUR LA SAISON 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE la saison de motoneiges 2016-2017 est en branle depuis plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est participe financièrement pour soutenir les opérations d'entretien du sentier #23 dans la Réserve Faunique des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier constitue la principale porte d'entrée des motoneigistes en provenance de l'extérieur de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay se sont engagées à soutenir les opérations du sentier #23 en investissant une somme de 15 000\$ par partenaire;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Nicolas Martel, appuyé de monsieur Germain Lemay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 15,000\$ à l'Union des motoneigistes Lac-Saint-Jean-Est en contribution des opérations

d'entretien du sentier #23 pour la saison 2016-2017.  
Résolution numéro 9587-03-2017

**ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2017-2019 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Québec offre à toute les régions touristiques d'investir l'équivalent de la contribution de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean (TSLSJ) dans une Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) pour une période de trois ans soit 2017-2019;

CONSIDÉRANT QUE TSLSJ a confirmé une contribution de 775 000\$ dans le cadre de la prochaine EPRT;

CONSIDÉRANT QUE TSLSJ a sollicité les quatre MRC de la région et ville de Saguenay afin de procurer un effet de levier à l'Entente et ainsi générer un montant plus important pour investir dans des projets touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est a été partenaire financier pour les deux précédentes EPRT;

CONSIDÉRANT QUE les Ententes précédentes ont permis d'améliorer l'offre touristique dans la région et dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est a contribué à plusieurs projets de nature touristique au cours des derniers mois comme le projet de développement du ZOO sauvage de Saint-Félicien, le club de golf de Saint-Gédéon, soutien à l'industrie de la motoneige etc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités contribuent annuellement à l'entretien et l'amélioration de la Véloroute des Bleuets, en plus de supporter financièrement un office de tourisme en l'occurrence l'organisme Tourisme Alma-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC estiment important d'apporter une contribution financière l'EPRT sur la base de la participation financière de TSLSJ en fonction du pourcentage que représente la population de la MRC Lac-Saint-Jean-Est sur le plan régional;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé de monsieur Gino Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est verse un aide financière de 148 000\$ à raison de 49 333\$ par année sur trois ans dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2017-2019;

QUE le versement de l'aide financière est conditionnelle à la confirmation de la participation financière de tous les partenaires visés par l'Entente;

QUE la MRC exige que les partenaires du secteur municipal soient représentés sur le comité d'analyse des projets;

QUE cette dépense soit financée par le Fonds d'administration général par une affectation annuelle pour la durée de l'Entente;

QUE le Préfet et/ou le directeur général de la MRC sont autorisés à signer l'Entente pour et au nom de la MRC.

Résolution numéro 9588-03-2017

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – AFFECTATION BUDGÉTAIRE POUR SOUTENIR LES PROJETS STRUCTURANTS POUR LES MILIEUX DE VIE 2018-2019 – 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est gestionnaire du Fonds de développement des territoire (FDT) pour son milieu via une entente signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire



(MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, les élus ont convenu par résolution d'affecter une somme de 840 000\$ en provenance du FDT à raison de 60 000\$ réservé pour chacune des municipalités de la MRC afin de soutenir des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente signée avec le MAMOT doit prendre fin au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE des élus souhaitent que les sommes pour soutenir les projets structurants soient affecter pour les prochains budgets 2018 et 2019 afin de réaliser des projets de plus grand envergure tout en respectant les mêmes modalités de partage de l'enveloppe budgétaire établies pour 2017;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Lucien Boily, appuyé de monsieur Jean-Paul Boucher;

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est procède à l'affectation d'un montant de 840 000\$ du FDT pour les années 2018 et 2019 afin de soutenir la réalisation de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie dans les municipalités;

QU'un montant de 60 000\$ soit réservé pour chacune des municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

QUE les projets réalisés devront être admissibles aux critères contenus dans la politique de soutien aux projets structurants adoptée par le conseil de la MRC;

QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est se dégage de toute responsabilité concernant le financement dans l'éventualité que le gouvernement décidait de mettre fin à l'Entente pour 2018-2019 et 2019-2020.

Monsieur Lawrence Potvin, maire de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande que cette proposition soit soumise au vote;

<b>Pour la proposition</b>
Réjean Bouchard, maire de St-Bruno
Alain Fortin, conseiller d'Alma
Germain Lemay, conseiller St-Henri-de-Taillon
Dolorès Boily, mairesse de Ste-Monique
Réal Côté, maire d'Hébertville-Station
Gilbert Savard, maire de Lamarche
Éric Simard, maire de Labrecque
Lucien Boily, conseiller d'Alma
Doris Lavoie, mairesse d'Hébertville
Jocelyn Fradette, conseiller d'Alma
Jean-Paul Boucher, maire de Saint-Gédéon
Marc Asselin, maire d'Alma
Nicolas Martel, maire de Desbiens
Gino Villeneuve, conseiller d'Alma
<b>Population : 43952</b>

<b>Contre la proposition</b>
Lawrence Potvin, maire Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
<b>Population : 4 177</b>

En fonction des règles décisionnelles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, cette proposition est adoptée majoritairement.

Résolution numéro 9589-03-2017

**ACHAT D'UNE IMPRIMANTE GRAND FORMAT POUR LA PRODUCTION DE PLANS ET CARTES**

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante grand format utilisée pour la production de

plans et cartes doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à des fournisseurs spécialisés pour l'achat d'une nouvelle imprimante;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

Fournisseur	Modèle	Prix avant taxes Installation incluse
Télénet informatique	HP modèle Z5600	6 750 \$
Mégaburo	Canon Imageprograf IPF 830	6 000 \$
BGM Informatique	HP modèle Z5600	5 880 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées sont conformes aux exigences techniques;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Nicolas Martel, appuyé de madame Doris Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est procède à l'achat d'une imprimante grand format auprès du plus vas soumissionnaire conforme en l'occurrence BGM informatique au prix de 5 880\$ installation incluse et taxes en sus;

QUE le financement de cette acquisition soit réalisé par une affectation au Fonds des terres publiques intramunicipales (TPI).

Résolution numéro 9590-03-2017

**MOTION DE FÉLICITATIONS – ORGANISATIONS DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC HIVER 2017 À ALMA**

Une motion de félicitations est proposée par monsieur Gilbert Savard, appuyé de monsieur Nicolas Martel.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

À l'endroit du comité organisateur de la dernière finale des jeux du Québec, Alma hiver 2017 pour l'énorme succès remporté pour la présentation de cet évènement de grande envergure qui s'est déroulé à Alma du 24 février au 4 mars 2017.

Résolution numéro 9591-03-2017

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

Il est proposé par madame Doris Lavoie, appuyé de monsieur Lucien Boily;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter la liste des déboursés du mois de février 2017 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal.

Février 2017	
Compte courant MRC	916 484.60 \$
Compte TPI	2 414.73 \$

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal.

---

Sabin Larouche, directeur général

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question n'est posée.

Résolution numéro 9592-03-2017

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur Gilbert Savard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De lever la présente séance ordinaire à 20h22.

---

André Paradis, préfet

---

Sabin Larouche, directeur général